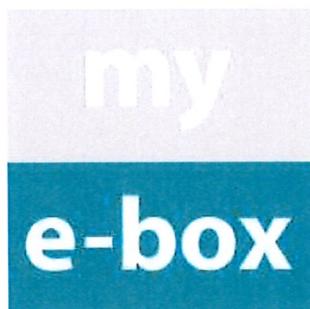


Activez votre e-box et recevez votre avertissement-extrait de rôle en ligne !



La distribution papier des avertissements-extraits de rôle 2021 pour le règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au moyen de conteneur à puce se déroulera au cours du 1^{er} semestre 2022.

Mais saviez-vous qu'il est désormais possible de les recevoir **en version numérique** via l'**e-box** ? Choisir cette option comporte certains avantages :

- La réception certaine du document ;
- La diminution de la consommation de papier et donc de l'impact sur l'environnement ;
- Une solution moins coûteuse que l'impression et l'envoi par courrier postal ;
- La possibilité d'un paiement en ligne sans frais bancaire.

Qu'est-ce que l'e-box ?

Cette boîte aux lettres électronique sécurisée et gratuite centralise les documents des institutions publiques et des organismes avec une mission de service public. Il est tout à fait possible de recevoir par exemple certains documents émanant du service Population-Etat Civil.

L'envoi via votre e-box remplace la correspondance papier et a la même valeur juridique. L'e-box garantit la protection de vos données personnelles.

Comment payer votre avertissement-extrait de rôle en ligne ?

Créez un compte sur le site www.myebox.be.

Une fois votre espace créé, vous serez averti(e) de l'arrivée d'une nouvelle facture par le biais d'un mail renvoyant à l'e-box.

Sur PC ou sur smartphone, connectez-vous à votre espace soit avec votre carte d'identité, soit avec l'application Itsme.

Vous retrouverez votre facture digitale comprenant un QR Code qui reprendra les données bancaires nécessaires au paiement

Cliquez sur ce QR Code pour être redirigé vers votre application bancaire et procéder au règlement. Toutefois, le paiement « classique » (par virement papier) restera toujours possible.

Que se passe-t-il si vous n'activez pas votre e-box ?

Rien, vous continuerez à recevoir les documents de la même façon qu'actuellement.